

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du vendredi 16 novembre 2018

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 13

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 1

Membres invités, à titre consultatif : 3

#### PRESENTS :

Mme BERNON, Mme THERY, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, M. ALLAIS, Mme DAVOINE, Mme BISCH, Mme GATINEAU, M. NETO, M. MICHELETTI, Mme DESCHAMPS, Mme NOLIBOS, Mme BOISSEAU, Mme BONNARD-BONNISSOU, Mme BLASCO, Mme BÜRK, M. LYONNET, Mme LURINE, Mlle BOISSEAU, Mlle RENELEAU.

#### ABSENTS ou EXCUSES :

M. FEDIEU, Mme LAVERGNE, Mme MARZAT, Mme BACCIALONE

#### INVITES :

Mme QUEVRAIN, Melle FAHKRY-RIPERT, Melle BAUZA

Egalement présente : Mme HAUQUIN (suppléante ACPE)

#### Présidente :

Madame BERNON Patricia, Principale

#### Secrétaires :

Madame DESCHAMPS et Mme LURINE

## INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Principale à 17h35.

### I. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme BERNON cite le nom des élus sur les diverses listes de conseils et commissions pour l'année 2018-2019.

Mme BONNARD-BONNISSOU informe les membres du CA qu'elle ne pourra pas rester jusqu'à la fin de la séance. L'ACPE demande si après son départ, Mme HAUQUIN peut reprendre son vote en tant que suppléante. Mme BERNON indique que ce n'est pas possible.

Mme QUEVRAIN présente la nouvelle commission, le **CHS**, et son rôle.

### II. ORDRE DU JOUR MODIFIE

Madame BERNON présente l'Ordre Du Jour modifié.

En effet, l'ACPE souhaite l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Don de 800.00 euros de l'ACPE pour le BIA (brevet initiation aéronautique)

L'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

### III. ADOPTION DU PV DU CA N° 1

Madame BERNON demande si des modifications sont à apporter au PV du CA n°1 : Aucune demande de modification.

Madame BOISSEAU demande à ce que le procès-verbal du CA parvienne plus rapidement au secrétaire de séance suppléant.

Mme DUPIOL déclare que les parents ou les professeurs peuvent aussi rédiger le PV et donc remplacer le secrétaire titulaire.

Mme DAVOINE souhaite que les annexes soient jointes au compte-rendu.

M. ALLAIS propose la création d'un espace dédié au C.A.

Madame BERNON fait procéder au vote.

Le PV du CA n°1 est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

#### IV. DON de l'ACPE pour le BIA

L'ACPE souhaite faire un don de 800.00 euros pour le projet du BIA.

M. ALLAIS explique le déroulement du BIA :

Les élèves suivent des cours le lundi et le mardi avec M. ALLAIS et M. MICHELETTI. Des sorties en vol sont organisées ainsi que des visites. A la fin du cursus, un diplôme est délivré en cas de réussite à l'examen.

Seulement 8 élèves sur 12 dossiers ont été sélectionnés car l'examen est difficile. Par conséquent, une sélection a été effectuée sur les résultats scolaires et les disciplines.

De plus, M. ALLAIS précise que le budget prévisionnel a été déclaré comme non-recevable par le Conseil départemental au vu du nombre d'élèves peu élevé.

M. ALLAIS explique que la formation n'étant ouverte que depuis cette année, le budget est limité. Il annonce aussi que le nombre de places dans un minibus est restreint.

M. MICHELETTI ajoute que c'est compliqué de prendre plus d'élèves en raison de la difficulté de l'apprentissage.

M. LYONNET demande des précisions sur le nombre d'élèves admis pour le BIA, le nombre de candidatures ainsi que le mode d'attribution des places.

M. ALLAIS dit que le thème Aéronautique est abordé en 3<sup>ème</sup> et que les études scientifiques sont "boudées" par les élèves.

Il annonce que le projet DRONE reprendra en janvier 2019.

Madame BERNON fait procéder au vote du don de l'ACPE pour le BIA

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Le chèque de 800.00 euros est remis à Mme la Principale.

#### V. VOYAGES

Mme DUPIOL explique la différence entre le vote du principe et le budget des voyages.

Elle rappelle que le principe a été voté lors du C.A. du 5 juillet 2018 mais pas le budget.

Mme BERNON annonce que le voyage à DENVER ne peut se réaliser car le chef d'établissement a changé et que les garanties demandées sont trop nombreuses.

Le voyage en Suède est également annulé. Ce projet nécessite un temps de préparation supplémentaire.

Mme DUPIOL détaille le tableau récapitulatif des voyages scolaires année 2019.

### 1. Voyage à TÖNNING

Mme la Gestionnaire adjointe présente le budget prévisionnel pour le voyage à TÖNNING du 4 au 11 juin 2019, organisé par Mme TANDONNET.

Une subvention de l'OF AJ sera accordée pour un montant de 30 euros par élève.

Le FSE accorde un don de 30 euros par élève.

Le coût total du séjour est de 7525.00 euros soit 240.00 euros par famille.

Les enfants seront hébergés dans des familles d'accueil et les activités seront financées par le collège de Lacanau.

Mme BLASCO demande si les familles sont informées.

Mme DAVOINE demande si les billets sont déjà réservés. Mme DUPIOL répond par la négative. Nous devons attendre les quinze jours réglementaires après la tenue du CA.

Mme TOURENNE souligne que la CAF et les C.E. peuvent aider au paiement.

M. LYONNET demande si les chèques vacances sont acceptés.

Mme DUPIOL dit qu'elle se renseignera auprès de l'agence comptable car le cas ne s'est pas encore présenté.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le budget prévisionnel pour le voyage à TÖNNING :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

### 2. Voyage en Espagne

Mme DUPIOL présente le voyage en Espagne organisé par Mme PEREZ, du 11 au 16 mars 2019.

Les élèves seront hébergés dans des familles d'accueil. Tout est inclus dans le tarif du séjour qui s'élève à 14 350.00 euros.

38 élèves et 4 accompagnateurs participeront au déplacement.

La lettre d'engagement sera envoyée aux porteurs de projet dès le lundi 19 novembre 2018.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le budget prévisionnel pour le voyage en Espagne :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

### 3. Voyage à DUBLIN

Le voyage à DENVER ne pouvant aboutir, il est donc proposé un voyage à DUBLIN.

Mme DUPIOL explique que le principe et le budget doivent être votés en raison du changement de destination du voyage proposé par Mme LIGER.

Le séjour est organisé du 6 au 10 mai 2019 pour un coût total de 10 710.00 euros. Le montant maximum demandé aux familles est de 300.05 euros.

Les élèves seront accueillis dans des familles.

Le départ s'effectuant en avion, un appel de marché aux voyagistes doit être fait. Le collègue demande un prix ferme.

Mme BOISSEAU demande ce qu'il advient de la subvention municipale versée, par exemple, par la commune de Sainte Hélène. Mme la Principale informe les membres du CA qu'une demande de transfert de subvention est en cours auprès de ces municipalités.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant l'accord de principe pour le voyage à DUBLIN :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le budget pour le voyage à DUBLIN :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

### 4. Voyage à Paris

Mme GATINEAU présente le voyage à Paris qui se déroulera du 25 au 28 mars 2019.

27 élèves et 3 accompagnateurs participeront au séjour. Le déplacement s'effectuera en train et les enfants seront hébergés dans une auberge de jeunesse.

Le coût total s'élève à 11 349.00 soit une participation de 347.00 euros par famille.

Mme GATINEAU affirme que le budget est prévisionnel. Elle regrette que le prix par nuitée soit si élevé. Elle déclare qu'elle fera le nécessaire pour diminuer le tarif.

Pour le moment, aucune réservation n'a été validée à cause de divers retards dans le dossier.

Mme DAVOINE souligne qu'il est difficile de garantir le coût.

Le FSE propose de verser un acompte pour garantie mais c'est impossible.

Mme BERNON souligne que des actions participatives peuvent être organisées.

Mme HAUQUIN explique que les associations de parents d'élèves peuvent soutenir financièrement le projet.

Mme BÜRK confirme qu'un don pourra être versé pour assurer le voyage.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le budget prévisionnel pour le voyage à PARIS :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Départ de Mme BONNARD-BONNISSOU à 18h45.

#### 5. Voyage Nature

Mme DUPIOL présente le séjour nature organisé, par M. MICHELETTI, du 26 au 31 mai 2019.

Les élèves seront hébergés dans des camps.

L'étude de marché public est infructueuse.

Le coût total du voyage est de 18 991.00 euros soit une participation de 337.00 par famille.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le budget prévisionnel pour le voyage en LOZERE :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

#### 6. Voyage à BOMBANNES

Mme BERNON explique le projet et le séjour à BOMBANNES. L'objectif est de préparer les enfants au DBN et les aider aux révisions tout en partageant des moments de convivialités.

Mme DUPIOL fait remarquer qu'une erreur s'est glissée sur le coût de la nuitée. En effet, le prix est de 45.00 euros par nuitée et non 30.00 euros.

Elle précise qu'aucune demande de financement au FSE ne sera effectuée.

Mme GATINEAU s'interroge sur le problème des effectifs, sur l'occupation des élèves ne participant pas au voyage.

M. LYONNET souhaiterait un bilan du séjour organisé en juin 2018.

Départ de Mme BLASCO à 18h55.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le budget prévisionnel pour le voyage à BOMBANNES :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

## 7. DONS du FSE

Le FSE verse un don au collège d'un montant de 4 590.00 euros pour les voyages scolaires :

- Allemagne : 720.00 euros
- Espagne : 1140.00 euros
- Irlande : 480.00 euros
- Paris : 810.00 euros
- Lozère : 1440.00 euros

Mme la gestionnaire adjointe précise que la somme des actions participatives récoltées pour DENVERS est transférée sur DUBLIN.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant cette nouvelle affectation de don. Celle-ci est acceptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Madame Bernon fait ensuite procéder au vote concernant les dons du FSE pour les voyages scolaires :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

## **VI. TARIFICATION DES PROTEGE-CARTES**

Afin de limiter le rachat des cartes dégradées, le collège investit dans des protège-cartes. Le 1<sup>er</sup> sera remis gratuitement puis les suivants seront proposés à la vente, au tarif de 2€.

Mme BERNON présente quelques cartes de restauration détériorées par les élèves.

Mme DUPIOL affirme que les parents ont été avertis de la remise des protège-cartes.

Mme BOISSEAU demande si le coût du rachat de la carte cantine par l'élève revient au même coût au collège, soit 5 euros.

Mme DUPIOL répond par la négative et explique que l'établissement achète les cartes par lot. Par conséquent, le tarif du rachat est arrondi à l'euro supérieur.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant la tarification des protège-cartes :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

## **VII. AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS**

Mme THERY s'absente à 19h03.

Mme BERNON demande l'autorisation de signature des contrats et conventions.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant l'autorisation de signature des contrats et conventions :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Restauration : Mme BERNON annonce la réception des résultats d'analyses suite à l'incident du 18 octobre dernier. Elle déclare que les démarches ont été effectuées selon les consignes reçues par le département et les autorités de tutelle.

Retour de Mme THERY à 19h05 et départ de Mme DAVOINE à 19h05.

Mme BÜRK demande si les parents peuvent venir déjeuner à la cantine.

Mme BERNON lui répond qu'ils sont les bienvenus.

Mme la Principale précise que la cuisine est déclarée très propre, conforme aux normes sanitaires.

Les procédures ont été respectées.

Mme BÜRK s'interroge sur la date de 2020 pour une cuisine centralisée.

Mme BERNON informe que c'est un problème de coût, de place, de faisabilité et de marchés publics. Cependant, tout est acté pour septembre 2020.

- ❖ Bal : Un accord de principe est accordé pour l'organisation d'un bal de fin d'année dans l'établissement. Toutefois, le collège souhaite une convention pour le prêt de la salle et des garanties.

Madame Bernon clôt le CA à 19h20.

Le secrétaire	Le secrétaire	La Présidente
E. DESCHAMPS	A. LURINE	P. BERNON